

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 593 Subvention (500 euros) à l'association Le Choeur de la Trinité dans le cadre de l'action culturelle locale dans le 9e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Le Chœur de la Trinité dans le 9e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 9e arrondissement, à l'association Le Chœur de la Trinité, 3, rue de la Trinité 75009 PARIS, pour ses activités au titre de 2020. Simpa n°175461 / n° de dossier 2020_09652

Article 2 : La dépense totale correspondante d'un montant de 500 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO